Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26080-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

DELIBERATION N°DVM/DF/26/080 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

13 JUIL 2026

que la convocation a été faite le 02 / 07 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de sur 32.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE DEPT DE LA REUNION

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 juillet à 17 h 40, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA .

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA - Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Julien RODE - Mr Alexandre MARTIN- Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - David MOUCOUVEIA - Mme Elisemène ERAPA - Mme Cindy M'COUROUPA - Mme Mickaelle LAN CHIN - M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU .

Est arrivée en cours de séance : Mme Elodie APALAMA

Etaient absents : Mme Nicole GIVRAN– M. Daniel CONVERT- M. Nils BRYNHILDSVOLL - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Ludivine TOMAS.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26080-DE

DÉLIBÉRATION N°DVM/DF/26/080
Département Ville Moderne
Direction financière

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE 2026

Les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster les crédits du budget en cours d'exercice, après le vote du budget primitif. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026.

Cette décision modificative s'articule autour de deux axes :

– En section d'investissement : la Région Réunion a notifié l'attribution d'une subvention de 1 124 162 € (réf. DAMT/20260388) pour la construction de l'école maternelle de Beauséjour. Cette subvention se substitue au virement de fonctionnement initialement prévu, sans modifier l'enveloppe globale du budget d'investissement.

– En section de fonctionnement : les crédits libérés par la réduction du virement à l'investissement sont réaffectés sur des besoins opérationnels identifiés (maintenance des bâtiments et de l'éclairage public, manifestations festives, bourses et prix, périscolaire du CCAS).

Compte tenu de ces éléments, la décision modificative n°1 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	**BP 2026**	**DM n°1**	**BP + DM1**
Dépenses			
011 – Charges à caractère général	7 133 400,00 €	**+ 524 162,00 €**	7 657 562,00 €
art. 615221 – Entretien bâtiments publics	121 000,00 €	**+ 300 000,00 €**	421 000,00 €
art. 61551 – Entretien matériel roulant	78 770,00 €	**+ 24 162,00 €**	102 932,00 €
art. 6156 – Maintenance (éclairage public)	434 600,00 €	**+ 50 000,00 €**	484 600,00 €
art. 6232 – Fêtes et cérémonies	26 900,00 €	**+ 150 000,00 €**	176 900,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	21 141 013,97 €	**- 1 124 162,00 €**	20 016 851,97 €
65 – Autres charges de gestion courante	11 394 000,00 €	**+ 600 000,00 €**	11 994 000,00 €
art. 65138 – Bourses et prix	0,00 €	**+ 100 000,00 €**	100 000,00 €
art. 657363 – Subv. fonct. CCAS / périscolaire	3 400 000,00 €	**+ 500 000,00 €**	3 900 000,00 €
Recettes			
Aucune modification	—	—	—
TOTAL DM	**—**	**0,00 €**	**—**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputation	**BP 2026**	**DM n°1**	**BP + DM1**
Dépenses			
Aucune modification	—	—	—
Recettes			
021 – Virement de la section de fonctionnement	21 141 013,97 €	**- 1 124 162,00 €**	20 016 851,97 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 974-219740180-20260710-26080-DE

13 – Subventions d'investissement	853 882,14 €	**+ 1 124 162,00 €**	1 978 044,14 €
art. 1322 – Subv. Région DAMT/20260388 (école mat. Beauséjour)	0,00 €	**+ 1 124 162,00 €**	1 124 162,00 €
TOTAL DM	—	**0,00 €**	—

Le détail de la décision modificative figure à la fois dans la note brève et synthétique et dans la maquette budgétaire ci-annexées.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°DVM/DF/26/033 du Conseil municipal du 28 avril 2026 approuvant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT la notification par la Région Réunion de la subvention n° DAMT/20260388 d'un montant de **1 124 162 €**, permettant de substituer ce financement régional au virement prévu depuis la section de fonctionnement pour la construction de l'école maternelle de Beauséjour ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits de fonctionnement pour faire face aux besoins en maintenance des équipements communaux, en animation des manifestations festives, en soutien aux bourses et prix, et en participation à la prise en charge du périscolaire par le CCAS ;

La commission Affaires Générales, Finances, Économie et Développement, réunie le mercredi 01 juillet 2026 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE ★ DEPT DE LA REUNION ★